

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt six, le 20 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 12

Nombre de présents : 11

Etaient présents : MERCIER Serge, ROSTAING Jean-Pierre, CICORELLA Sébastien, MONIN Florence, GAS Marcel, HUMBERT Régis, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, ROMATIF Julien, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth,

Absente excusée : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia,

Date de la convocation : 15 janvier 2026

Secrétaire de séance : MONIN Florence,

Objet de la délibération : Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vu l'article L 1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2026,

- **Autorise** le Maire à engager et à mandater les dépenses d'investissements à compter du 1^{er} janvier 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ces crédits seront repris dans le cadre du vote du Budget Primitif 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 20 janvier 2026

Le Maire,
Serge MERCIER

